

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 30 (1984)
Heft: 12

Artikel: Concours du fonds de solidarité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Concours du Fonds de solidarité	3
Une femme au Conseil fédéral	4
Initiatives énergétiques	6
Vacances en Suisse	7
Cuire le fromage	8

Communications officielles:	
- La Suisse au féminin	9
- Le retour au pays	9
- Votations fédérales	10
- AVS: certificats de vie	11
- Statistique des Suisses de l'étranger	11
- Appel public (Egypte)	11

Pages locales:	12-16
----------------	-------

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger:	
- Action nationalité	17
- AVS et 2 ^e pilier	18
- Camps de ski 1985	20
- Limitations de vitesse	20

Mariage d'une Suissesse

La Suissesse désireuse de conserver la nationalité suisse lors de son mariage avec un ressortissant étranger *doit* en exprimer la volonté par écrit, *avant le mariage*, au moyen de la formule disponible à cet effet auprès des représentations suisses à l'étranger.

Immeubles Sociétés anonymes

- Conseils financiers, fiscaux et juridiques
- Représentation d'intérêts

Treuhand Sven Müller

Birkenrain 4
CH-8634 Hombrechtikon-Zürich
Tél. 055/42 21 21, Télex 87 50 89 sven ch

Veuillez m'informer sur vos services.

Nom:

Adresse:

CONCOURS

DU FONDS DE SOLIDARITÉ

Le Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger, en collaboration avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger, a décidé de lancer un concours qui pourra animer une de vos soirées hivernales. Le Fonds de Solidarité et la rédaction de la présente publication vous invitent donc à plonger dans vos souvenirs, à fouiller dans vos bibliothèques et vous souhaitent d'ores et déjà bonne chance!

Règlement

Le concours est ouvert à tous les Suisses et Suisses de l'étranger, chaque participant n'ayant droit de remplir qu'un seul bulletin réponse.

Vous trouverez, à l'intérieur de la présente publication, 14 illustrations relatives à la Suisse et aux Suisses.

Répondez à la question posée pour chacune d'elles en remplissant le bulletin de participation à la page 5.

16-25^e prix: Pendentif-lingot en argent
26-45^e prix: Magnifique livre sur la Suisse

46-55^e prix: Boîte à musique très originale, en forme de chalet suisse, d'une valeur de Fr. 60.-

56-60^e prix: Très belle assiette en porcelaine d'une valeur de Fr. 50.-

61-75^e prix: Montre Swatch, la montre suisse en liberté, d'une valeur de Fr. 40.-

76-90^e prix: Le véritable couteau suisse d'une valeur de Fr. 25.-

91-100^e prix: Boîte à musique d'une valeur de Fr. 20.-

101-125^e prix: Jeu très amusant pour toute la famille

Vos réponses doivent parvenir à l'adresse suivante:

Fonds de Solidarité des Suisses de l'Etranger
Concours
Gutenbergstrasse 6
CH-3011 Berne

d'ici au **lundi 15 avril 1985, dernier délai de réception à Berne.**

Veuillez donc, pour éviter tout retard dans la transmission postale, effectuer le concours assez rapidement et faire parvenir vos réponses au moyen du bulletin ci-joint ou sur une carte postale affranchie. N'oubliez pas de répondre à la question subsidiaire qui vous départagera et par là désignera les gagnants.

En cas d'ex-aequo pour la question subsidiaire, le tirage au sort sera effectué par le Président du Fonds de Solidarité.

Aucune correspondance ne sera échangée sur la teneur du concours. Les lauréats seront désignés, en présence du Président de la Commission des Suisses de l'étranger et du Président du Fonds de Solidarité, le jeudi 18 avril 1985. Les heureux gagnants seront avertis personnellement, le résultat général du concours paraissant dans l'un des prochains numéros de la présente publication.

Liste des prix

1^{er} prix: Voyage, pour deux personnes, du pays de résidence en Suisse, avec une semaine de séjour au Tessin

2^e prix: Séjour d'une semaine pour deux personnes à Interlaken pendant le 63^e Congrès des Suisses de l'étranger, avec participation gratuite aux manifestations de ce dernier

3^e prix: Séjour d'un week-end pour deux personnes à Crans-Montana, avec titre de transport pour l'ensemble du réseau public suisse: «carte suisse de vacances»

4^e prix: Séjour d'une semaine pour une personne à Adelboden, avec «carte suisse de vacances»

5^e prix: Vol au-dessus de la Suisse pour deux personnes

6^e prix: Élégante montre à quartz dorée, avec mouvement lunaire, d'une valeur de Fr. 550.-

7^e prix: Magnifique boîte à musique, d'une valeur de Fr. 400.-

8^e prix: Séjour d'un week-end pour deux personnes à Grindelwald

9^e prix: Séjour d'un week-end pour une personne à Engelberg

10^e prix: Très belle boîte à musique, d'une valeur de Fr. 260.-

11-15^e prix: Montre à quartz d'une valeur de Fr. 150.-



Question 1:

Cette tour médiévale se dresse au cœur d'un chef-lieu de canton suisse. Elle cache le monument d'un compatriote fort connu. De qui s'agit-il?



Question 2:

Donner le nom de cette Suissesse de l'étranger, née Marie Grossholz, créatrice d'un musée de cire universellement connu.



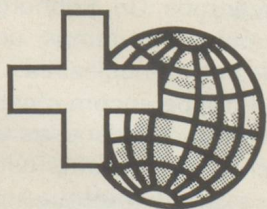
Question 3:

Cette ancienne petite ville est située au bord d'un lac qui porte le même nom! Lequel? (Photos: ONST)



Question 4:

Né dans une petite ville suisse au XIX^e siècle, l'architecte Charles-Edouard Jeanneret est connu, dans le monde entier, sous un autre nom. Lequel? (Photo: Editions Huber)



Question 5:

Quelle est l'année de la création du Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger?

Bulletin de participation

Concours du Fonds de Solidarité

Réponses

- 1: _____
 2: _____
 3: _____
 4: _____
 5: _____
 6: _____
 7: _____
 8: _____
 9: _____
 10: _____
 11: _____

- 12: _____
 13: _____
 14: _____

Question subsidiaire:

Parmi l'ensemble des réponses reçues d'ici le 15 avril, combien de personnes participant au concours auront demandé à recevoir la documentation du Fonds de Solidarité?

Je suis membre du Fonds de Solidarité

OUI/NON*

Je désire recevoir la documentation du Fonds de Solidarité

OUI/NON*

* Biffer ce qui ne convient pas

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

Profession: _____

Date: _____

Signature: _____

canton le plus nucléaire de Suisse (il abrite trois des cinq centrales nucléaires du pays).

Dans le domaine de l'énergie, la Confédération mène actuellement une politique tendant à limiter la consommation en luttant notamment contre le gaspillage, sans toutefois tomber dans le dirigisme, conséquence inévitable de la pénurie d'électricité que les deux initiatives auraient provoquée.

I. Franzoni

Question 6:

Dans quel chef-lieu cantonal peut-on admirer cette église de style Renaissance?



Vacances en Suisse – Été 1985

L'été prochain également, la Fondation pour les enfants suisses de l'étranger et Pro Juventute offrent aux enfants suisses de l'étranger la possibilité de faire un séjour en Suisse.

- Peuvent participer:**
- les enfants de nationalité suisse
 - les enfants d'autres nationalités dont la mère est d'origine suisse
- Age des participants:** de 7 à 15 ans
- Vacances:**
- dans des familles suisses
 - dans des colonies de vacances organisées par nos soins en divers endroits (pour les enfants dès 10 ans dont les parents peuvent prendre en charge le total ou une partie des frais)
 - dans des homes d'enfants suisses (pour les enfants de 7 à 10 ans)

Pour obtenir d'autres renseignements ainsi qu'une formule d'inscription, s'adresser aux représentations suisses à l'étranger. Dernier délai d'inscription: fin mars 1985.

Toutes les inscriptions doivent être envoyées aux représentations suisses compétentes qui nous les transmettront. Nous espérons que les participants seront nombreux.

Ein Schweizer im Ausland soll nicht zum Ausländer in der Schweiz werden.

Auf dem laufenden bleiben über alles, was in der Schweiz läuft – dazu brauchen Sie die heimatliche Stimme, die hilft, dass einem Schweizer in der Fremde die Schweiz nicht fremd wird: die Tages-Anzeiger-Fernaussage.

Auf 16 Dünndruckseiten ist sie ein Querschnitt durch eine volle Tages-Anzeiger-Woche, durch das ganze Spektrum von der Politik bis zum Sport.

Bestellen Sie das kostengünstige Abonnement oder lassen Sie sich zunächst 4 Ausgaben gratis zum Kennenlernen schicken.

☐ Ich abonniere die Tages-Anzeiger Fernausgabe.

Gewünschte Zustellart:

☐ Luftpost ☐ gewöhnliche Post

Gewünschte Zahlungsweise:

☐ jährlich ☐ halbjährlich

☐ vierteljährlich

Die ersten 4 Ausgaben sind gratis.

☐ Ich möchte die Tages-Anzeiger-Fernaussage kennenlernen. Schicken Sie mir 4 Ausgaben gratis.

Zustell-Adresse:

Name:

Vorname:

Strasse:

PLZ/Ort:

Land:

Abonnementsrechnung an:

Name:

Vorname:

Strasse:

PLZ/Ort:

Coupon einsenden an: Tages-Anzeiger Vertrieb/Verkauf, Postfach, CH-8021 Zürich

Die Preise der Tages-Anzeiger-Fernaussage in Schweizer Franken

Gewöhnliche Postzustellung 3 Monate 6 Monate 12 Monate

BRD, Dänemark, Finnland, Frankreich, Italien, Jugoslawien, Luxemburg, Malta, Niederlande, Norwegen, Österreich, Portugal, Schweden, Zypern

22.20 43.60 85.60

Übrige Länder 24.70 48.50 95.40

Luftpostzustellung

Europa und Mittelmeerländer, Spanisch

Westafrika 24.- 47.30 92.80

Übrige Länder 26.70 52.40 103.40

Tages-Anzeiger
FERNAUSGABE

Action nationalité



Par le canal de la présente publication, vous avez pris connaissance, en mars 1984, du résultat de la votation du 4. 12. 1983 qui ancrerait dans la Constitution fédérale la transmission de la nationalité suisse aux enfants de mère suisse.

En mai, lors du Congrès, je vous avais indiqué la procédure usitée pour que le principe acquis prenne force de loi. C'est ainsi que les commissions ont fait leur travail et que le Conseil national s'est penché, le 17 septembre, sur ce sujet, alors qu'initialement prévu, ce devait être durant la session de juin.

Ce fut une séance fort longue où seuls les deux députés de l'Action nationale ont fait de l'opposition systématique, intervenant pour chacun des articles à modifier, si bien qu'il a fallu quelque quatre heures pour arriver à épuiser le sujet.

Il serait trop fastidieux d'entrer dans le détail de ces délibérations, d'autant que toutes les exigences de notre Organisation ont été satisfaites, spécialement sur l'ouverture rétroactive qui a été fixée à 30 ans alors que le Conseil fédéral prévoyait de la limiter à 22 ans. Ainsi tous les intéressés qui n'avaient pas pu profiter des modifications de 1978, qui avaient engendré la discrimination que l'on connaît, devraient pouvoir profiter de cette opportunité.

La presse a fort bien accueilli la décision du Conseil national et on a pu lire des titres tels que: «Un geste pour les mères», «Une petite générosité», «Un pas vers l'égalité entre les sexes», «Contre la discrimination de la mère suisse».

Dans le programme de cet automne, le Conseil des Etats avait également inscrit ce point à l'ordre du jour et il aurait dû le traiter le 27 septembre. Or, estimant son programme de session trop chargé, il a décidé de repousser l'examen de cet objet à la session de mars 1985 avec comme excuse qu'il convenait d'examiner à nouveau ce problème sous l'optique des options fixées par le Conseil national. Cela aura pour conséquence (pas très grave il est vrai) que les modifications législatives qui devaient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1985 ne le seront qu'au milieu de la même année.

Espérons que le Conseil des Etats suivra en tout point le Conseil national, ce serait un résultat complet de notre action nationalité. Dans tous les cas, présentement, nous sommes sur la bonne voie.

La presse n'a guère apprécié la décision de report de cet objet par la Chambre des cantons, les titres glanés parlent d'eux-mêmes: «Les femmes attendront», «Débat reporté», «Occasion manquée», «Report pour le droit de cité».

En résumé, nous arrivons à la fin de cette action en faveur des mères suisses et de leurs enfants mais n'abandonnerons pas pour autant le problème de la nationalité puisque va s'ouvrir un nouveau débat, cette fois touchant la transmission de la nationalité suisse au conjoint étranger avec sa panoplie de problèmes qu'il conviendra d'essayer de résoudre.

SSE/Lucien Paillard

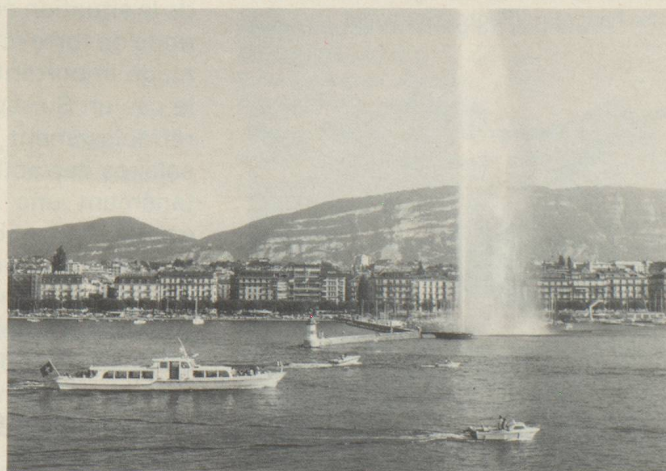
Question 7:

Quel est le nom de l'église (sur la photo) dont le clocher a la plus grande horloge de suisse?



Question 8:

Quel est le nom de cette charmante ville?



Ce qui différencie AVS et 2^e pilier

Au 1^{er} janvier 1985 entrera en vigueur la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Par là, le 2^e des trois piliers de notre système social devient obligatoire pour tous les salariés (voir le numéro de mars 1978 de la présente publication); les Suissesses et Suisses de l'étranger auront la possibilité d'en faire partie à titre facultatif, les éléments d'application sont présentement à l'étude.

Sous la plume de Léonard Montavon, un article paru dans le journal «La Suisse», dont nous reproduisons ci-après quelques larges extraits:

– «L'AVS est basée sur le système de la répartition alors que le 2^e pilier repose sur celui de la capitalisation. La différence est de taille parce que le premier système de financement permet notamment d'attribuer des rentes même à des personnes qui n'ont jamais rien versé. Tandis qu'avec un système de capitalisation, cela est tout simplement impossible. Ainsi, tous ceux qui le 1^{er} janvier 1985 atteindront l'âge de la retraite ou l'auront dépassé sans avoir jamais versé de cotisations à une caisse de retraite, ne toucheront rien du 2^e pilier!»

– «Dans un système en réparti-

tion, les rentes des pensionnés sont financées par les cotisations des actifs. En Suisse, nous avons 1 million de retraités et 3,2 millions de travailleurs actifs. Nous avons donc en moyenne trois actifs pour financer la rente d'un retraité. Au contraire de la très grande solidarité existant dans un système de répartition, le système de capitalisation est un système totalement individuel: chacun de nous aura constitué, à l'âge de la retraite, le capital qui lui permettra de toucher chaque mois sa rente. Il n'y a pas de solidarité. Le fait que le retraité puisse toucher sa rente ne dépend pas du financement des générations ultérieures.»

– «Prenons l'AVS: les deux grands avantages d'un système en répartition sont les suivants: tout d'abord résoudre le problème de la «génération d'entrée». Comme les rentes sont payées par les cotisations des actifs, on peut très bien donner des rentes à des retraités qui n'ont jamais cotisé, la base du système étant la solidarité entre générations. L'autre avantage d'un système en répartition c'est qu'en cas d'inflation, il permet très facilement une adaptation immédiate des rentes des retraités.

Le principal inconvénient de ce système est d'être très dépendant de la situation économique. En période de forte récession ou de chômage important (ce qui n'est pas le cas en Suisse actuellement), le rétrécissement de la masse des salaires des actifs entraîne instantanément une réduction des recettes et, par conséquent, une diminution des rentes.

Un inconvénient à long terme, c'est l'équilibre démographique. Etant donné l'évolution des naissances, qui diminuent fortement après le baby-boom des années 60-70, on sait que vers le début

du siècle prochain, nous ne serons plus que 2 à 2,2 actifs pour un retraité. Il faut donc s'attendre à une hausse des cotisations de l'AVS.»

– «**Deux systèmes complémentaires:** examinons maintenant le 2^e pilier: les deux grands avantages d'un système en capitalisation sont, en premier lieu, que la retraite versée au pensionné ne dépend absolument pas de l'équilibre démographique, puisqu'il touche sa rente grâce au capital qu'il a accumulé pendant sa vie active. Qu'il y ait beaucoup ou peu d'actifs, cela n'a aucune importance pour lui.

Le deuxième avantage, c'est que ce système dépend beaucoup moins de la situation économique. En cas de forte récession et de licenciements d'actifs, les rentes des retraités ne sont pas touchées.

Par contre, les inconvénients d'un système de capitalisation sont, d'une part, une très grande inertie face à l'inflation tant pour adapter les retraites des actifs que celles des pensionnés et, d'autre part, l'impossibilité de résoudre le problème de la «génération d'entrée»:

Question 9:

Donner le nom du barrage suisse qui a le plus haut mur. (Photo: Germond)



Question 10:

Dans quelle ville, célèbre pour son carnaval, se cache le roi Lälle?





Question 11:

Indiquer le nom de ce dramaturge, écrivain, philosophe né en 1921 et qui anime, encore aujourd'hui, notre vie culturelle. (Photo: Editions Mondo)

Camps de ski de printemps 1985

Nos deux camps de printemps auront à nouveau lieu aux Crosets (canton du Valais). Si ton père ou ta mère possède un passeport suisse, si toi-même tu as entre 15 et 25 ans, si tu aimes faire du ski et apprendre à connaître d'autres personnes, annonce-toi donc chez nous!

Camp N° 1 1.4.-10.4.1985
Camp N° 2 11.4.-20.4.1985

Prix francs suisses 370.-
+ l'abonnement de ski env.
francs suisses 130.-

Talon d'inscription (à remplir en lettres majuscules)

Délai d'inscription:

25 février 1985

Limitations de vitesse en Suisse

Dans notre pays le débat était passionné depuis des mois; en effet dès le mois de février dernier, l'Office fédéral de la protection de l'environnement proposait une réduction de la vitesse sur les routes et autoroutes en vue de limiter les émissions polluantes dans l'atmosphère jugées responsables, en grande partie, du dépérissement des forêts.

Le Conseil fédéral a tranché la question en septembre. On roulera moins vite sur les routes suisse dès le **1^{er} janvier 1985:**

- 80 km/h au maximum sur les routes en dehors des localités (au lieu de 100 km/h)
- 120 km/h au maximum sur les autoroutes (au lieu de 130 km/h).

La mesure est limitée à trois ans. Elle devrait permettre de réduire les émanations d'oxydes d'azote de 9000 tonnes par an (c'est-à-dire de 5 %).

Un demi-échec pour le Conseiller fédéral Alphons Egli et son Département de l'intérieur, partisans d'une réduction plus draconienne: 100 km/h, sur les autoroutes.

Donc ni 100, ni 130 km/h... mais un compromis bien helvétique.

Nom _____

Prénom _____ Date de naissance _____

Adresse exacte _____

Nationalité du père _____

Nationalité de la mère _____

Ta nationalité _____

Lieu d'origine (si Suisse) _____

Je m'inscris au camp suivant: ☐ **Camp N° 1**
☐ **Camp N° 2**

☐ J'aimerais louer des skis ma hauteur:cm

☐ J'aimerais louer des chaussures de ski ma pointure:

Mon degré d'aptitude à ski est:

☐ mauvais	☐ moyen	☐ bon	☐ très bon
(débutant)	(2 ans)	(n'importe quelle piste)	(ski en neige poudreuse)

Cette feuille d'inscription est à renvoyer au:

Secrétariat des Suisses de l'étranger

Service des Jeunes, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16 - Suisse

(Suite de la page 8)

de 1917, quelques-uns rentrèrent en Suisse, la plupart, par contre, restèrent en Russie et durent s'adapter aux nouvelles conditions de vie de leur pays d'adoption, qui devint ainsi la patrie de plusieurs générations de fromagers bernois.

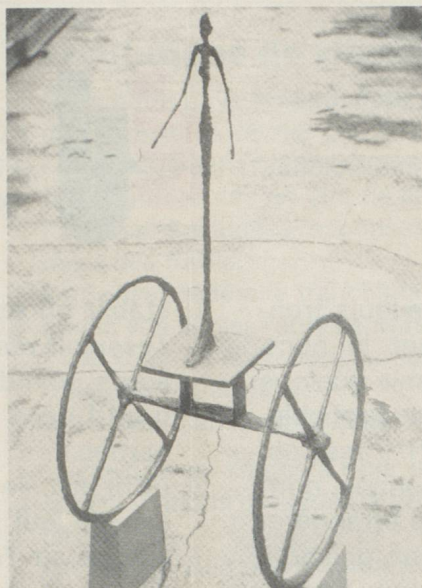
Dans bon nombre de familles, on perpétua et cultiva les traditions et habitudes suisses. D'autres fromagers et leurs filles... s'assimilèrent progressivement, par mariage également, aux familles indigènes et perdirent totalement ou partiellement tout lien avec leur pays d'origine.

Parmi leurs descendants, certains tiennent encore aujourd'hui des fromageries et laiteries. La majorité d'entre eux ont abandonné les traditions familiales et se sont intégrés à la société actuelle de leur pays de résidence; par exemple, Ivan Aleksandrovic Witwer (un petit-fils du fromager Johannes Wittwer né en 1821), professeur d'histoire à l'Université de Moscou, auquel fut attribué le Prix Staline.

I. Franzoni

Question 12:

Donner le nom de ce château édifié en Engadine et qui abrite, aujourd'hui, un musée de meubles typiques de la région. (Photo: Keystone)



Question 13:

Comment se nomme l'artiste grison, décédé en 1966, notamment connu pour ses sculptures représentant des êtres filiformes? (Photo: Revue Neuchâteloise)



Question 14:

Quel est le nom de ce général qui a été Commandant en chef de l'armée suisse lors de la mobilisation de 1870? (Photo: Editions Attinger)



Pour bien jouer au jass...

Nous avons l'intention, si la demande de la part des Suisses de l'étranger est importante, de créer un tapis de jass comportant le sigle de l'Organisation des Suisses de l'étranger en trois couleurs: sur un fond bleu, notre emblème national entouré de lignes blanches d'une mappemonde.

Le prix du tapis, format 60 sur 70 cm, d'excellente qualité, est de francs suisses 65.- l'exemplaire, frais d'envoi non compris.

Les personnes intéressées à l'acquisition du tapis voudront bien nous le faire savoir au moyen du talon ci-dessous, à retourner au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16.

Talon

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse exacte: _____

Pays: _____

Je suis intéressé(e) à l'acquisition de _____ exemplaires du tapis de jass.

P. S.: le cas échéant, vous serez informés de la décision touchant ou non la fabrication des tapis par un des prochains numéros de la présente publication.